

**Mémoire du Syndicat des travailleuses et travailleurs
du Cosmodôme - CSN**

**Consultation du Ministère de la
Culture et des Communications
sur le renouvellement de la
politique culturelle du Québec**

Août 2016

Introduction

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cosmodôme (FNC-CSN), représente 40 employés travaillant à l'administration, aux réservations, à la boutique et à la billetterie, à l'animation des groupes, à la technique et compte un poste de technicienne en muséologie.

Le Cosmodôme se retrouve à Laval et est la seule institution muséale de haut niveau entièrement consacrée à l'astronautique et à l'exploration spatiale au Canada.

Son objectif est de stimuler l'intérêt des jeunes et des moins jeunes, d'ici et d'ailleurs, aux sciences de l'espace, à la culture scientifique et aux carrières liées au monde de l'astronautique. Pour ce faire, le Cosmodôme puise à même l'histoire passionnante de l'exploration spatiale, les réalisations exceptionnelles et les défis gigantesques des pionniers de l'espace et des nouveaux conquérants de la navigation interplanétaire.

Au Cosmodôme, les visiteurs ont la possibilité de participer à des missions interactives et éducatives en voyageant virtuellement dans l'espace. Ils peuvent également découvrir les artefacts de l'exposition permanente sur la conquête spatiale et visiter le *Centre de documentation Youri Gagarine*. Enfin, ils peuvent également participer à des conférences et s'inscrire au Camp spatial.

Le Cosmodôme est une institution muséale reconnue, mais non soutenue par le Ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Nous sommes heureux d'avoir l'opportunité de participer à cette grande consultation visant à renouveler la politique culturelle du Québec, qui n'avait pas été revue depuis 25 ans.

Notre mémoire se prononcera d'abord sur les huit principes qui sont proposés comme fondements sur lesquels s'appuiera la politique culturelle renouvelée.

Nous traiterons ensuite de trois, des sept grands thèmes, proposés par le cahier de consultation, préparé par le Ministère de la Culture et des Communications (MCC). Nous concentrerons nos interventions sur les thèmes suivants :

- La culture dans une perspective de développement durable
 - Question 4 : Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente?
 - Question 5 : Comment accroître les synergies et partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes, etc. ?

- Question 6 : Quels changements faudrait-il mettre de l'avant pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels?
- Le rapport du citoyen à la culture
 - Question 14 : Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels?
 - Question 20 : Le réseau d'équipements culturels étant aujourd'hui bien établi (musées, bibliothèques, salles de spectacle, etc.), quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés?
- La gouvernance et le financement
 - Question 36 : Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place? Comment les améliorer?
 - Question 37 : Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le Ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État, sont toujours aussi pertinents après deux décennies ? Quels ajustements seraient nécessaires ?
 - Question 38 : Comment faire progresser le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière culturelle ? Cette relation peut-elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités ?

HUIT GRANDS PRINCIPES

Nous sommes d'accord avec les huit grands principes proposés comme fondements sur lesquels s'appuiera la politique culturelle renouvelée et qui guideront le MCC dans les orientations qu'il sera appelé à définir.

Nous portons une attention particulière au huitième principe, soit celui de « La recherche d'équité ». Pour nous, cette recherche d'équité doit s'appliquer à chacune des institutions muséales et aux travailleuses et travailleurs qui y travaillent et qui composent le réseau muséal québécois. La recherche de cette équité passe par la création d'un Conseil des Institutions Muséales du Québec (CIMQ), formé majoritairement des membres du milieu, dont obligatoirement des représentantes et des travailleurs, qui auront comme mandat, entre autres, de convenir d'un processus d'agrément, contenant des règles

claires permettant de définir ce qu'est une institution muséale reconnue et qu'elles sont les critères qui doivent être rencontrés pour que cette institution muséale soit soutenue.

Il nous semble actuellement inéquitable que le Cosmodôme ne soit pas soutenu financièrement par le MMC, alors qu'il est reconnu et qu'il représente une institution muséale majeure au Québec, qui prend part activement au développement économique de la région de Laval et qui participe au rayonnement de la science au Québec, mais également l'extérieur de la province et du pays.

GRANDS THÈMES INSPIRÉS DES DÉFIS D'AUJOURD'HUI

LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Question 4 : Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente?

Nous pensons que toutes les institutions muséales, y compris les institutions muséales à caractère scientifique et naturel doivent demeurer sous la responsabilité du MCC et doivent être admissibles aux mêmes programmes d'aide financière tout en leur permettant que d'autres ministères puissent aussi les soutenir.

Le Cosmodôme est une institution muséale reconnue, mais non soutenue, toutefois les dernières annonces du MCC laissent entendre que les musées scientifiques, les musées locaux et les centres d'expositions seraient exclus du programme. Ce qui fait que même si le Cosmodôme répond à tous les critères pour être reconnu comme un musée, il ne pourrait avoir accès aux programmes de financement, même s'il souffre d'un manque de financement criant. On craint, par conséquent, que le Cosmodôme ne soit bientôt plus sous la juridiction du MCC. Pour le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cosmodôme - CSN, la culture scientifique, technologique et naturelle doit conserver une reconnaissance à part entière dans le champ de la culture, tout en bénéficiant de ressources financières provenant de d'autres ministères qui peuvent soutenir leur mission.

Question 5 : Comment accroître les synergies et partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes, etc. ?

Le Cosmodôme joue un rôle de premier plan en stimulant l'intérêt des jeunes et des moins jeunes, d'ici et d'ailleurs, aux sciences de l'espace, à la culture scientifiques et aux carrières liées au monde de l'astronautique.

Le Cosmodôme permet l'introduction aux sciences et favorise l'apprentissage de notions scientifiques de façon ludique. Plusieurs programmes sont adaptés aux différents groupes d'âges et conditions physiques et mentales, notamment :

- Petite ours : Pour les CPE et les garderies (3 à 5 ans);
- Grande ours : Pour les enfants du pré-scolaire et de la 1^{re} année du primaire (5 à 6 ans);
- De la terre à l'univers : Pour les 2^e et 3^e années du primaire;
- Gemini : Pour les groupes scolaires de 9 ans et plus;
- Camps spatiaux avec nuitées de 9 ans et plus;
- Camps de jour, à partir de 5 ans;
- Fêtes d'enfants;
- Conférences Cosmodôme en classes;
- Conférences grand public;
- Programme d'activités pour les aînés;
- Programme corporatif pour la consolidation d'équipe (adultes);
- Tous les programmes peuvent être adaptés pour recevoir des personnes souffrant d'handicaps physiques ou mentaux.

La fondation du Cosmodôme offre un soutien financier qui permet aux jeunes issus de milieux défavorisés d'avoir accès aux différents programmes offerts par le Cosmodôme. Le Cosmodôme offre également différents rabais favorisant la participation aux activités des personnes handicapées.

Le Cosmodôme collabore également avec différents intervenants de la société pour présenter des programmes adaptés à différentes problématiques sociales. Ex. : Collaboration avec la police de Laval dans le cadre d'un programme de la prévention de la violence conjugale s'adressant aux adolescents.

Pour maintenir et développer une telle implication sociale, il est important que le Cosmodôme puisse bénéficier d'un soutien financier adéquat et récurant, provenant du MCC sans les priver de soutien financier qui pourrait provenir de d'autres sources.

Question 6 : Quels changements faudrait-il mettre de l'avant pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels?

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cosmodôme - CSN, recommande la mise sur pied d'un Conseil des Institutions Muséales du Québec (CIMQ), formé majoritairement des membres du milieu, dont obligatoirement des représentants des travailleuses et des travailleurs. Il faudrait également que le CIMQ soit représentatif des différents secteurs culturels, incluant la culture scientifique, ainsi que la réalité régionale.

Ce comité aurait la responsabilité de revoir le processus d'agrément et de reconnaissance des institutions. Il pourrait faire des recherches et des études tant sur le financement, que sur les structures du réseau et émettre des recommandations qui reconnaîtront et prendront en compte la réalité régionale de chaque institution tout en favorisant le réseautage régional ainsi que des projets d'expositions itinérantes.

LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE

Question 14 : Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels?

Il faut continuer de développer des lieux d'apprentissage innovants avec l'accueil de visites scolaires et une offre d'ateliers et de rencontres avec des intervenants, des artistes et des scientifiques. Ces rencontres rendent accessibles la culture scientifique en favorisant la découverte et l'apprentissage des sciences. Or, tant la culture que l'éducation subissent des coupures qui empêchent de construire des ponts efficaces et intelligents entre les deux, permettant de hausser l'impact des deux réseaux pour l'enrichissement citoyen.

Question 20 : Le réseau d'équipements culturels étant aujourd'hui bien établi (musées, bibliothèques, salles de spectacle, etc.), quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés?

Le gouvernement doit se préoccuper du droit à la culture des citoyens des régions et leur permettre d'accéder à la même diversité que les citoyens des grands centres. Pour cela, il faut bien sûr être imaginatifs et pousser le réseau à se redéfinir et à s'actualiser en fonction des nouvelles réalités. Pour ce faire, il faut que le Cosmodôme puisse avoir accès à de l'aide financière, lui permettant de répondre aux attentes élevées de la clientèle face aux nouvelles technologies, qui sont en constantes évolutions. Bien que le Cosmodôme ait plusieurs idées pour développer son offre de services, comme il n'est pas soutenu, il ne dispose actuellement pas des ressources humaines, matérielles et financières pour les réaliser.

Les nouvelles technologies numériques de distribution, les nouvelles approches de réalité virtuelle ont certainement un rôle important à jouer dans cette nouvelle relation que les musées pourraient établir avec la population hors grands centres.

LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT

Question 36 : Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place? Comment les améliorer?

Bien qu'il soit reconnu, le Cosmodôme ne reçoit pas de soutien financier du *Programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales* (PAFIM).

Les mesures de rigueur budgétaire du gouvernement affectent doublement la santé financière des musées, d'une part par les coupes directes aux programmes gouvernementaux et d'autre part par les coupes indirectes. Parmi celles-ci mentionnons les coupes dans les transferts aux municipalités, le désinvestissement dans les CLD et des CRÉ et les coupes dans l'éducation (et donc dans les programmes à vocation culturelle) qui sont ou étaient tous des partenaires dans les opérations et une aide appréciable au financement du Cosmodôme.

Le gouvernement actuel a néanmoins maintenu la *Stratégie culturelle numérique* mise en place par le précédent gouvernement, mais le Cosmodôme n'a pas bénéficié de cette subvention.

Nous croyons que le financement du réseau muséal doit être augmenté, pluriannuel, stable et indexé annuellement au coût de la vie. Une étude récente effectuée par MCE Conseils, à la demande de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN), à laquelle est affilié le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cosmodôme - CSN, démontre qu'il est rentable pour le gouvernement d'investir dans la culture.

À la page 4 de cette étude, on peut lire :

« Les effets directs consolidés de 117 institutions muséales québécoises, une fois combinés aux impacts estimés auprès des grandes institutions, engendrent environ 103 M\$ de valeur ajoutée par année au Québec, dont 72 M\$ de salaires et traitements qui sont distribués parmi les 1 729 emplois en équivalent temps plein. Plus du trois quarts de ces impacts sont générés par les sept plus grandes institutions muséales. Du point de vue des retombées fiscales directes, le trésor québécois reçoit 17 M\$ en impôt sur les salaires et en parafiscalité alors que le gouvernement fédéral reçoit 5,5 M\$ par année des mêmes sources.

À titre d'effets totaux, 155,5 M\$ sont générés en valeur ajoutée au Québec par les institutions muséales et leurs fournisseurs de biens et services. Les 2 500 emplois créés dégagent des salaires et traitements de l'ordre de 95 M\$ par année. Les fournisseurs touchent environ 3,4 M\$ de subventions dans le cadre des contrats les liant aux musées. Les retombées fiscales totales sont de 24,4 M\$ pour les finances publiques provinciales à travers divers impôts, taxes et parafiscalités alors que le gouvernement canadien récolte 7,9 M\$ de sources similaires. En incluant les recettes fiscales des activités touristiques générées, les musées du Québec génèrent en recettes fiscales 40 % des dépenses publiques à leur égard. »

Question 37 : Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État, sont toujours aussi pertinents après deux décennies ? Quels ajustements seraient nécessaires ?

Dans son rapport, le *Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal* (Rapport Corbo) recommandait que les responsabilités financières soient partagées entre les différentes instances gouvernementales, municipales et régionales, selon la thématique et la mission de chaque établissement tout en conservant au Ministère de la Culture et des Communications son rôle de premier responsable des affaires muséales.

Sur ce point, le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cosmodôme – CSN, est d'avis que l'ensemble des institutions qui fait partie du réseau muséal doit effectivement continuer d'être regroupé au sein du MCC. Bien que d'autres ministères ou instances gouvernementales pourraient être appelés à financer certains musées ou certaines de leurs activités, le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cosmodôme – CSN, considère qu'il est beaucoup plus efficace et équitable de centraliser l'ensemble des ressources dans le même ministère.

Question 38 : Comment faire progresser le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière culturelle ? Cette relation peut-elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités ?

Le Cosmodôme de Laval se retrouve en périphérie d'un grand centre, ce qui constitue un défi supplémentaire pour attirer la clientèle et obtenir un soutien financier de la municipalité qui ne bénéficie pas du même volume de revenus que la Ville de Montréal. Malgré cela, le Cosmodôme réussi à attirer une clientèle provenant majoritairement de l'extérieur de Laval. Voici un tableau présentant les statistiques de fréquentation du Cosmodôme, en fonction de la provenance des visiteurs, pour la période de septembre 2014 à août 2015 :

TOUTES LES ACTIVITÉS								
par province / pays								
Ontario	68	12 %						
Québec	485	85 %						
Autres	13	2 %						
Total	566	100 %						
Le Québec par région								
Abitibi-Témiscamingue	2	0 %	Estrie	7	1 %	Montréal	76	16 %
Bas-St-Laurent	1	0 %	Gaspésie - îdIM	0	0 %	Montréal	159	33 %
Capitale-Nationale	26	5 %	Lanaudière	52	11 %	Nord-du-Québec	0	0 %
Centre-du-Québec	2	0 %	Laurentides	51	11 %	Outaouais	1	0 %
Chaudière-Appalaches	13	3 %	Laval	78	16 %	Saguenay Lac-St-Jean	5	1 %
Côte-Nord	1	0 %	Mauricie	11	2 %			
						Total	485	100%

Le gouvernement provincial ne soutient pas financièrement le Cosmodôme, mais il bénéficie des retombées économiques directes et indirectes de son existence. Les employés qui y travaillent, reçoivent un salaire, paient des impôts et réinvestissent dans l'économie du Québec le salaire qu'ils ont reçu, par les achats effectués et paient évidemment des taxes sur ces achats. Les visiteurs du Cosmodôme paient également des taxes, sur les droits d'entrée et les programmes offerts, les produits achetés à la boutique et au café Ariane du Cosmodôme.

Il est primordial que le gouvernement offre un soutien financier adéquat au Cosmodôme, car il souffre d'un manque de financement qui affecte actuellement son développement, puisqu'il a de la difficulté à maintenir à jour ses équipements, ce qui restreint son offre de services et pourrait affaiblir sa viabilité, si rien n'est fait. Comme nous venons de le démontrer, le gouvernement provincial retire un bénéfice économique des activités du Cosmodôme et il serait important qu'une portion de ces sommes revienne au Cosmodôme.

Conclusion

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cosmodôme - CSN souhaite que les commentaires et recommandations qu'il présente enrichissent le processus de consultation et remercie le Ministère de la culture et des communications de lui avoir donné l'occasion de présenter ses commentaires et recommandations dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la politique culturelle québécoise.

Si le MCC souhaite obtenir des informations additionnelles, il nous fera plaisir d'y donner suite.